



## Suspension du jugement pour appel

Par **BATAILLE Josiane**, le **24/07/2017** à **21:26**

Ma fille après un premier jugement son ex conjoint , a voulu faire appel le jugement ne lui convenait pas mais son appel a été rejeté pas dans le délai. De ce fait il a engagé une procédure pour faute alors que c'est lui qui est parti et vit avec une autre femme .

Mais le problème de ma fille est que le jugement bien que favorable dans le sens qu'il est condamné a lui versé le préjudice demandé par son avocate par contre l'ensemble des acquis au 1er jugement sont changés

Elle va faire appel : est ce que cette appel suspend la décision du dernier jugement. Et la secrétaire de son avocate cette dernière étant en vacances lui a dit qu'il pourrait avoir quelques "couacs" dans le jugement

Je vous remercie pour la réponse que vous pourriez me faire pour aider ma fille